



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Le conseiller d'Etat

DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du 22 AVR. 2020

DIFFUSION

M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos No dossier : 89/2020
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 04 février 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 04 février 2020, portant
sur:

l'approbation des comptes 2017 de la Fondation communale de droit public pour le
développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)

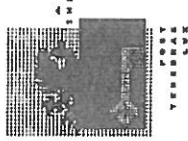
est approuvée.



Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

à l'unanimité, soit par 64 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2017, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2017, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 27 avril 2018 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet